|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| G:\Armoirie.png |  | **C:\Users\JAFAR DZ Hamissou\Desktop\ITIE-NIGER-LOGO-2.png** **Cabinet du Premier Ministre****Dispositif National de mise en œuvre de l’Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives****DN/ITIE- NIGER** |

|  |
| --- |
| **Procès-Verbal de la réunion du Groupe Multipartite de Concertation (GMC)****Date** : 28 FEVRIER 2023 **Lieu** : Restaurant Arc-en-ciel, Niamey |

L’an deux mil vingt-trois et le mardi 28 février à 9 heures 30 minutes, le GMC (Groupe Multipartite de Concertation) du Dispositif National de mise en œuvre de l’Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Niger (DN/ITIE-Niger) s’est réuni au Restaurant Arc-en-ciel de Niamey sous la présidence de Madame Hadari Zeinabou Garba, Directrice de Cabinet adjointe en second du Premier Ministre, représentant le Président du GMC empêché.

L’ordre du jour comporte les points suivants :

* Examen et adoption des procès-verbaux des réunions antérieures ;
* Examen et adoption du plan d’action de la validation ;
* Examen et adoption des termes de référence du comité de validation ;
* Examen et adoption du plan de travail 2023 ;
* Divers.

Etaient présents les membres du GMC et les membres du personnel du Secrétariat Exécutif du DN/ITIE-Niger (Liste de présence jointe en annexe).

**Allocution de bienvenue du Secrétaire Exécutif (SE) du DN/ITIE-Niger**

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, le Secrétaire Exécutif du DN/ITIE-Niger a décliné les points à l’ordre du jour de la présente réunion. Il a rappelé que la présente réunion avait été programmée pour être tenue au cours du mois de janvier, mais a dû être reporté en raison de certaines contingences.

Le SE a enfin remercié les participants pour avoir répondu à l’invitation.

**Allocution d’ouverture de la Directrice de Cabinet adjointe en second du Premier Ministre**

La Présidente de la session a affirmé que c’est avec un réel plaisir qu’elle s’adresse aux participants à la première réunion du GMC au titre de l’année 2023 et leur a transmis les salutations du Président, empêché.

Elle a rappelé que cette réunion se tient un mois avant le début de la validation.

L’exercice auquel les membres du GMC doivent s’atteler devra permettre d’examiner :

* l’engagement des parties prenantes,
* la transparence,
* les résultats et impacts.

Notre devoir, a dit la Présidente, est de faire en sorte d’atteindre comme objectif la note de 80/100 tel que décliné dans le PDES 2022-2026.

Elle a ajouté que cet exercice est en cohérence avec les dispositions de notre Constitution et avec la volonté du Gouvernement d’améliorer la gouvernance en général, conformément aux engagements du Président de la République, S.E. Mohamed Bazoum tels qu’énoncés dans le programme de Renaissance, acte III.

La Présidente a aussi réaffirmé toute l’importance que le Premier Ministre S.E. Ouhoumoudou Mahamadou accorde à cette validation.

En déclarant la réunion ouverte, la Présidente a souhaité plein succès aux travaux.

En raison de contraintes liées à son calendrier, la Directrice de Cabinet adjointe en second du Premier Ministre s’est excusée auprès des participants, et a confié la présidence pour la suite des travaux à Monsieur Madou Gagi Gréma, Conseiller Technique en Mines du Président de la République et membre du GMC.

1. **EXAMEN ET ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS ANTERIEURES**

Les projets de procès verbaux des réunions du GMC du 21 juillet 2022, du 20 octobre 2022 et du 28 décembre 2022 ont été envoyés à tous les membres du GMC pour observations, une semaine avant la tenue de la réunion.

S’agissant du rapport du 20 octobre 2022, la seule observation se rapporte à la détermination du périmètre de rapprochement où, au niveau des flux de paiement, il faut supprimer le deuxième tiret (retenir tous les flux de paiement (spécifiques et de droit commun), supérieurs à 100 millions de Francs CFA, nouvellement identifiés conformément aux déclarations des entités publiques) ;

S’agissant des procès-verbaux des réunions du 21 juillet 2022 et du 28 décembre 2022, aucune observation n’a été apportée.

Les procès-verbaux des réunions du GMC du 21 juillet 2022, du 20 octobre 2022 et du 28 décembre 2022 ont été ainsi adoptés.

1. **EXAMEN ET ADOPTION DU PLAN D’ACTION DE LA VALIDATION**

Le Secrétaire Exécutif du DN/ITIE-Niger a indiqué que ce plan d’action a été envoyé à toutes les parties prenantes juste après la mission du Secrétariat International de l’ITIE au Niger, en novembre 2022. La mission du Secrétariat International a eu des rencontres avec tous les collèges, et la question de la validation a été notamment abordée.

Quelques points de ce plan d’action ont déjà été pris en compte dans le rapport 2020. Il y a juste quelques aspects qui restent à prendre en considération. Les mesures à prendre s’adressent principalement au Ministère des Mines, au Ministère du Pétrole et au Ministère des Finances.

Pour mettre l’accent sur l’aspect « gestion axée sur les résultats », il a été proposé de transformer « mesures à prendre » en « actions », et par conséquent de remplacer les substantifs par des verbes.

La non disponibilité au niveau du Ministère des Mines de certaines conventions minières en vigueur a été jugée préoccupante, et il a été demandé qu’à l’avenir toutes les dispositions soient prises pour conserver les copies des conventions dans les archives du Ministère des Mines, et aussi de trouver des arrangements pour que des copies des conventions minières et des contrats pétroliers soient transmis au DN/ITIE dès leur signature.

S’agissant de la situation des représentants au GMC des collèges des Entreprises et des Organisations de la Société Civile qui ont dépassé le délai légal de leurs mandats, il a été demandé de prendre des dispositions pour que de nouvelles élections soient organisées, ou tout au moins régulariser cette situation.

S’agissant du suivi des recommandations issues du rapport 2019, la Commission Suivi et Evaluation sera convoquée pour prendre en charge cet aspect du plan d’action de la validation.

S’agissant des points où il n’y a aucune action à entreprendre et pour lesquels aucune case du tableau n’a été remplie, il faut préciser dans la colonne “ commentaires “ qu’il n’y a aucune action à entreprendre.

Sous réserve des observations, le plan d’action de validation est adopté.

1. **EXAMEN ET ADOPTION DES TERMES DE REFERENCE (TDRs) DU COMITE DE VALIDATION**

Le Secrétaire Exécutif du DN/ITIE-Niger a expliqué que des comités ad hoc pour la validation ont été mis en place dans certains pays comme le Sénégal, le Mali et la Guinée pour assurer la coordination du processus de validation.

Pour la mise en place du comité ad hoc de préparation de la validation du Niger, les TDRs y relatifs ont été envoyés à tous les membres du GMC et à ITIE International, et les observations reçues ont été intégrées.

Compte tenu du temps très court avant le début de la validation, il a été jugé que le travail est trop volumineux pour un seul comité.

Ainsi, les trois (3) premiers points des objectifs spécifiques relevant des attributions de la Commission Suivi et Evaluation, il a été décidé qu’ils soient pris en charge par ladite commission. Le reste des points sera pris en charge par le comité ad hoc pour la validation.

De même, les cinq (5) premiers points des tâches seront affectés à la Commission Suivi et Evaluation.

Après la répartition des tâches, les membres du comité ad hoc pour la validation ont été désignés, en raison de trois (3) membres par collège, à savoir :

* Pour le Collège des Entreprises : Mr Kindo Hamadou, Mme Mariama Touré Galadima et Mr Silimane Aghali ;
* Pour le Collège des Organisations de la Société Civile : Mr Mounkaila Halidou, Mme Rachida Abdoul Moumouni et Mr Abdouramane Moussa Hima ;
* Pour l’Administration : Mr Kabirou Issoufou, Mr Boubacar Amadou et Mr Mahaman Balarabé Ibrahim.

Le Collège des Entreprises et le Collège des Organisations de la Société Civile sont invités à prendre les dispositions pour remplir les formulaires pour la validation qui leur sont destinés dans les meilleurs délais.

Sous réserve des amendements et modifications apportés, les Termes de Référence pour la mise en place du comité ad hoc pour la validation sont adoptés.

1. **EXAMEN ET ADOPTION DU PLAN DE TRAVAIL 2023**

Le Secrétaire Exécutif du DN/ITIE-Niger a porté à la connaissance des participants les observations du Secrétariat International de l’ITIE sur la matrice du plan de travail 2023. Il a été demandé que le narratif pour le plan de travail et les commentaires du Secrétariat International de l’ITIE, au format électronique, soient envoyés aux membres du GMC pour qu’ils puissent faire leurs observations et les transmettre au Secrétariat Exécutif du DN/ITIE-Niger au plus tard le jeudi 2 mars 2023.

Les structures de la société civile étant plus en mesure d’obtenir des financements auprès des partenaires, elles sont encouragées à entreprendre des démarches en vue de mettre en œuvre certaines activités du plan de travail.

Sous réserve des observations à transmettre au SE/DN/ITIE-Niger, le plan de travail 2023 est adopté.

1. **DIVERS**

En divers, le Secrétaire Exécutif du DN/ITIE-Niger a entretenu les participants à la réunion sur trois (3) points.

1. **La participation à la conférence de Dakar**

ITIE International prendra en charge trois (3) membres du DN/ITIE-Niger. Ces trois membres seront issus du collège des OSC et des structures de l’Etat.

Une requête pour la prise en charge de douze (12) personnes a été adressée au PACEGEF pour le financement de la participation à la conférence internationale ITIE de Dakar. Ces 12 personnes seront issues de tous les trois collèges du DN/ITIE-Niger.

Les structures qui peuvent obtenir des financements pour la prise en charge de la participation à la conférence de Dakar sont encouragées à le faire.

1. **La dissémination des études ENERTEAM et des rapports 2019 et 2020**

La mission pour la dissémination des études ENERTEAM sur l’axe Tahoua-Agadez démarrera incessamment.

Une requête a été adressée au PACEGEF pour le financement de la dissémination des études ENERTEAM et des rapports 2019 et 2020 du DN/ITIE-Niger sur les autres axes, à savoir Tillabéry et Zinder-Diffa.

Les membres de l’équipe de dissémination doivent préparer des présentations sur les études à disséminer, et présenter un rapport de mission à la fin de la mission.

Une simulation des présentations doit être faite avant le départ de la mission.

1. **La qualité de membre du GMC**

Le Secrétaire Exécutif du DN/ITIE-Niger a informé les participants qu’une structure de la société civile a décidé de retirer le mandat de son représentant au GMC. Or les membres du GMC sont des membres des collèges, élus par leurs pairs, et à ce titre, il revient au collège seul de décider de la perte de qualité d’un membre.

Le président de séance a remercié les membres présents pour leur participation à cette première réunion du GMC au titre de l’année 2023, et aussi pour leur engagement.

L’ordre du jour étant épuisé, le Président a levé la séance à 13 heures 20 minutes.

**Le Secrétaire Exécutif du DN/ITIE-Niger**